



- UA** Délimitation de la zone et sa dénomination
- Périimètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés pour voirie, infrastructures et équipements publics
- Marges de recul - Limite d'implantation
- Alignements obligatoires
- Coeur d'îlots
- Hauteur N.G.F.
- Marges de recul plantées
- Dimensions de la zone d'implantation (en m)
- Alignement des commerces
- Recul galerie couverte obligatoire
- Hauteurs maximales à l'égout des couvertures :**
- R+7/R+8 (24m (et 27m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
- R+6 maxi(21m)
- R+5 (18m)
- R+4/R+5 (15m (et 18m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
- R+4 (15m)
- R+3 (13.50m (avec un rez de chaussée de 4m minimum sous dalle +3 niveaux maximum))
- R+3 (12m (et 15m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur))
- R+3 (12m)
- R+2 (9m)
- R+1 (6m)
- RDC (4m (dont constructions précaires et amovibles des commerces))

